

Recherches sociographiques



Cahiers de l'Académie canadienne-française, 5 - Linguistique

Roch Valin

Volume 1, numéro 3, 1960

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/055041ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/055041ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Valin, R. (1960). Compte rendu de [*Cahiers de l'Académie canadienne-française, 5 - Linguistique*]. *Recherches sociographiques*, 1(3), 374–375.
<https://doi.org/10.7202/055041ar>

poésie canadienne ne s'arrête qu'en 1933, quelque vingt ans après la parution de Alcools, aucun de nos poètes n'avait "dépassé" le symbolisme" (p. 49). Une autre constatation a trait à l'homogénéité étonnante des images chez les poètes canadiens ; les symboles y sont particulièrement rares. "Les Canadiens sont logiques. Ils ne pratiquent guère les rapprochements ténébreux et brutaux susceptibles de disloquer les termes" (p. 96). On note encore certains jugements plus généraux sur l'oeuvre de nos poètes : "Un des défauts les plus apparents de la poésie de Gill et qu'il partage malheureusement avec plusieurs de nos poètes, c'est la manie de moraliser" (p. 128-129). Bessette décèle un autre trait qui semble commun aux poètes et aux autres intellectuels : le manque d'intérêt envers la réalité : "Quand il (Gill) lui arrive de descendre au particulier, au proche, au petit, ses descriptions tombent aussi infailliblement dans la mièvrerie ou le lieu commun que ses narrations dans le prosaïsme" (p. 132). En parlant de la deuxième partie du Metropolitan Museum de Robert Choquette, publié en 1925, Bessette écrit : "... elle marque, à notre connaissance, la naissance chez nous de la poésie urbaine" (p. 174). Autre observation générale: "De tous nos poètes, M. Paul Morin est le seul qui, dans la majeure partie de son oeuvre, ait nettement accordé plus d'importance à la forme qu'au fond" (p. 177). De Desrochers, Bessette écrit : "Devant un tel réalisme, si merveilleusement différent du vague régionalisme auquel nous étions habitués, on est tenté de tout pardonner à Desrochers" (p. 199). A l'Ombre de l'Orford date de 1930. Enfin une conclusion qui mettra d'accord bon nombre d'observateurs : "Si notre histoire et la conquête anglaise n'avaient, pour ainsi dire, "forcé" nos premiers poètes au patriotisme et leurs successeurs au régionalisme, notre poésie serait probablement, au strict point de vue littéraire, bien supérieure à ce qu'elle est" (p. 210).

En bref, le livre de Bessette est du travail bien fait qui devrait intéresser autant les sociologues que les littérateurs.

Marcel RIOUX

Département de Sociologie et d'Anthropologie,
Université Carleton.

Cahiers de l'Académie canadienne-française, 5 - Linguistique, Montréal, 1960,
158 p.

L'intitulé du présent cahier — linguistique — induit le lecteur en erreur. Sur la foi du titre on attendrait, surtout dans les Cahiers d'une académie, des études consacrées à des problèmes assez différents et abordés dans une toute autre perspective. Ce qu'on veut nous présenter ici, c'est un bilan linguistique du Canada français. Pourquoi la couverture du cahier ne le dit-elle pas ? Cette remarque me sera une occasion de dénoncer l'abus singulier que l'on fait sur ce continent des mots linguistes et linguistique. Le moindre grammairien se fait pompeusement appeler linguiste et, depuis l'apprentissage de la lecture et de l'écriture jusqu'aux exercices, plus subtils il est vrai, de la traditionnelle analyse logique et grammaticale, tout deviendra bientôt, linguistique. Il y a là une inflation terminologique flagrante. Je vois bien que c'est par un souci de parallélisme dans la collection, qu'on a retenu pour le présent numéro l'intitulé linguistique. L'abus de terme n'est pas ici imputable à l'ignorance. Il n'en est peut-être que plus regrettable.

Cela dit, il faut féliciter l'Académie, en la personne de son directeur, d'avoir consacré un numéro de sa collection à un bilan linguistique du Canada français. Même si les articles, visant manifestement à la vulgarisation, n'apprennent au spécialiste rien de nouveau sur le fond du problème, la tenue et la teneur en sont généralement de bon aloi et les choses dites sont, pour l'ordinaire, exactes. Ce recueil aura

un effet bénéfique : il aidera les lecteurs endormis sur leur bonne conscience à se réveiller de leur torpeur et sèmera sans doute en certains une salutaire inquiétude. On souhaiterait même, à cette fin, que le ton en fût dans l'ensemble plus alarmiste. Car la situation est plus grave qu'on ne nous le donne en général à entendre. On eût aussi attendu un ou deux articles plus rigoureusement linguistiques, qui eussent contribué à mieux situer le problème aux yeux du lecteur auquel le recueil est destiné. Peut-être le plan du recueil, un peu précieux en son métaphorisme, a-t-il contribué à distraire l'attention de certains aspects du problème. On peut enfin déplorer quelques lacunes dans la bibliographie où, par exemple, on est assez étonné de ne pas voir cités les deux numéros que la revue française Vie et Langage consacrait, en 1955, au français canadien, de même que certains numéros de la Nouvelle Revue Canadienne.

Les réserves que l'on vient de formuler n'enlèvent pas au recueil ses mérites. Tel qu'il se présente, il offre au lecteur non spécialement informé une vue assez juste — encore qu'incomplète — de la situation. Au moment où l'on nous apprend la création, sous la dépendance d'un ministère des affaires culturelles, d'un office de la langue française, voyons dans ce recueil un bon augure et l'annonce d'une restauration qui sera oeuvre d'intelligence et de savoir. Espérons que cet office, dont la fondation apparaît imminente, pourvoira avec discernement à son recrutement et saura aller chercher où ils se trouvent, à l'étranger au besoin, les collaborateurs qui lui seront indispensables pour mener à bien sa difficile entreprise. Souhaitons aussi que les cadres en soient prévus de manière à permettre l'adjonction, au personnel administratif qui en assurera le fonctionnement, d'une commission consultative large et compétente. Le risque est grand qu'on ne se fasse considérablement illusion sur l'efficacité d'un tel office : l'organisme vaudra ce que vaudront les hommes qui le constitueront. Or, ils ne sont pas légion chez nous ceux qui, disponibles, sont en situation d'assumer non seulement vis-à-vis de la communauté linguistique franco-canadienne, mais vis-à-vis de la communauté francophone tout entière, les lourdes responsabilités dont seront investis les membres de ce futur office de la langue française. L'office créé, dont on souhaite que les pouvoirs soient étendus et dictatoriaux, il restera la tâche, la grande tâche, de réformer l'enseignement du français, ce qui ne saurait se faire par une simple refonte des programmes. D'abord et avant tout, il faut préparer un personnel enseignant non seulement instruit, mais de surcroît "bien disant". Ce ne sont pas les illusoire exercices de français oral prévus au nouveau programme qui amélioreront la qualité du français parlé dans nos institutions d'enseignement. Nos élèves et étudiants ne consentiront à s'exprimer convenablement que le jour où tous leurs professeurs prêcheront d'exemple. Ab initio est ordiendum.

Roch VALIN

Faculté des Lettres,
Université Laval.

Albert LEVESQUE, La dualité culturelle au Canada, hier, aujourd'hui, demain,
Montréal, Éditions Albert Lèvesque, 1959, 256 p.

Voici un livre qui, pour employer un néologisme de son auteur, ne manque pas d' "astucité" (p. 180). Durant les 203 pages des neuf premiers de ses onze chapitres, l'auteur chemine à sa façon, en s'appuyant généreusement sur les écrits de M. Gérard Filteau et du chanoine Groulx, à travers l'histoire de l'enseignement au Canada. Graduellement, il débouche sur un haut plateau constitutionnel. Il faut modifier la constitution du Canada. Mais, contrairement à ce que l'on croyait jusqu'ici, ce qui importe n'est pas d'affirmer la souveraineté complète de notre pays ni de clarifier, en principe et en pratique, la répartition des juridictions du gouvernement central et des gouvernements provinciaux. L'unique nécessaire est de rédiger un nouvel article 93 qui confierait l'entière responsabilité de l'enseignement au Canada à une "troisième puissance juridique" que l'auteur appelle Famille-Ecole. Car voici la découverte de M.